

Concours académique

Blogue ton école/collège/lycée

Règlement du concours

2015-2016

Objectifs du concours

Le concours vise à développer les usages de la publication en ligne dans le cadre d'une pédagogie par projet. Il contribue donc à l'éducation aux médias et à l'information et à la validation des compétences du B2i. Il est organisé par l'académie de Dijon.

L'ensemble des informations concernant le concours est donné sur le site de la DANE, à l'adresse suivante : <http://dane.ac-dijon.fr/spip.php?article448>.

Les participants

Les élèves

Qui ?

Peuvent concourir les élèves de l'académie de Dijon, de l'école élémentaire au lycée. Ils sont accompagnés d'un ou plusieurs adultes (voir ci-dessous). Il s'agit d'une publication collective, aussi un élève ne peut-il pas participer seul.

Dans le cadre d'un partenariat avec des établissements ou écoles de l'académie, d'autres académies, ou à l'étranger, la participation d'élèves extérieurs à l'académie est possible.

Dans tous les cas, les publications sont majoritairement ou totalement le fait des élèves.

Il peut exister plusieurs projets pour une même école ou un même établissement.

Dans quel contexte ?

Les élèves participent au concours dans le cadre de leur classe, d'un dispositif, d'un club, d'un partenariat inter-niveau, inter-degré, inter-établissement, etc.

Le projet de publication peut être en lien avec une sortie ou un voyage scolaire, un projet culturel, scientifique, artistique, un sujet traité en classe, en enseignement d'exploration, en accompagnement personnalisé, en travaux personnels d'encadrement ou dans le cadre des futurs enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), toute thématique et discipline confondues, interdisciplinaire, etc.

Si l'absence de thématique freine le projet de publication, il est possible d'opter pour l'une des thématiques proposées par les organisateurs du concours lors du lancement. Il n'est nullement obligatoire de choisir l'une de ces thématiques.

Encadrement

Les adultes susceptibles d'encadrer la participation des élèves au concours sont :

- des professeurs de l'établissement ou de l'école où se trouvent les élèves ; dans le cas d'un partenariat avec un autre établissement ou école, il y a des responsables dans chacun d'entre eux ;
- des personnels intervenant auprès des élèves dans le cadre de clubs, qu'ils soient professeurs ou non. Les animateurs des activités périscolaires peuvent intervenir s'ils travaillent de concert avec un ou plusieurs des professeurs des écoles où ils interviennent.

Un adulte référent est indiqué au moment de l'inscription au concours. Il s'agit d'un personnel de l'Éducation nationale. Celui-ci reçoit l'adresse du blog, des identifiant et mot de passe pour se connecter en tant qu'administrateur. Il peut donc ensuite créer les comptes des élèves et autres adultes participant au concours.

Hébergement des blogs

L'hébergement des blogs est assuré par l'académie de Dijon (DSI du rectorat). L'ouverture d'un blog donne lieu à une convention.

Les **écoles élémentaires** peuvent concourir avec leur blog ou leur site d'école. Si celui-ci existe déjà, l'adulte référent en précisera l'adresse lors de l'inscription. Dans le cas contraire, il procédera à une demande d'assistance afin d'en solliciter la création.

Afin de distinguer les articles publiés par des adultes des articles rédigés par les élèves dans le cadre du concours, les participants choisiront entre le classement des articles dans une rubrique dédiée et l'utilisation du mot-clé « concours ».

En cas de volonté de dissocier nettement les deux entités (blog utilisé pour le concours et blog/site de l'école), une convention doit être complétée par le directeur ou la directrice de l'école et retournée au rectorat.

Enseignement secondaire : une plateforme spécifique est mise en place pour les blogs créés et participant au concours. Une convention est signée par le chef d'établissement qui agit avec l'accord du conseil d'administration.

Lorsqu'un blog spécifique au concours a été créé, sa durée d'existence et d'hébergement est fixée à un an, renouvelable si la participation au concours est prolongée les années suivantes ; la convention énonce les situations où un blog peut être fermé temporairement ou définitivement. Si plusieurs projets sont menés dans un même établissement, plusieurs blogs sont ouverts, aussi plusieurs conventions sont-elles signées.

Calendrier

Le concours s'organise en plusieurs phases :

- septembre-octobre : les adultes référents inscrivent les élèves au concours en répondant à un formulaire ; le cas échéant, le blog est créé ; dès ce moment, les élèves peuvent commencer à écrire sur le blog ;
- mars-avril : les adultes référents indiquent le ou les grands prix (voir ci-dessous) pour lesquels les élèves choisissent de candidater ;
- mars-avril : les élèves qui souhaitent devenir membres d'un des jurys candidatent ;

- mai-juin : les membres des différents jurys votent chacun pour les grands prix qui les concernent à partir de leur lecture des publications faites sur les différents blogs avant le 1^{er} mai ;
- fin juin- début juillet : trois équipes d'élèves sont retenues par grand prix et catégorie d'âge ; les décisions sont annoncées aux écoles et établissements dont des équipes ont participé ;
- septembre, université numérique d'automne : des épreuves appelées défis départagent des représentants de chaque équipe.

Tout au long de l'année, un blog du concours est animé par des « experts » (professeurs volontaires, animateurs TICE, personnels de la DSI, de la DANE, de CANOPE, du CLEMI, etc.) qui donnent des conseils susceptibles d'engager la réflexion sur l'éducation aux médias et à l'information. Des activités seront également proposées. Elles sont toutes facultatives et peuvent être réalisées par des élèves participant au concours ou non.

Épreuves

Définition des Grands prix

Les élèves choisissent dans quelle(s) catégorie(s) ils concourent. Le choix est saisi par questionnaire par l'adulte référent (mars-avril) qui avait inscrit l'équipe au concours en septembre. Pour un même blog, il est possible de candidater pour une, deux ou les trois catégories.

Les trois grands prix sont :

- Design Blog : il distingue le travail sur l'apparence du blog, de la bannière à la charte graphique. Seule la bannière et l'arrière-plan sont pris en compte pour l'enseignement élémentaire, la totalité des aspects peut être pris en compte pour les autres catégories d'âge ;
- Free Blog : ce grand prix récompense la prise en compte des droits et libertés liés à une publication en ligne ;
- Project Blog : ce grand prix valorise les contenus développés sur le blog.

Les catégories d'âge

Trois catégories d'âge sont définies :

- École : pour les élèves de l'école élémentaire
- Collège
- Lycées (professionnel, général et technologique)

Jury

Pour chaque grand prix et chaque catégorie, des jurys d'élèves sont constitués sur la base du volontariat.

Les élèves qui peuvent être membres de jurys sont :

- les élèves scolarisés dans une école ou un établissement peuvent être membres du jury d'un des grands prix à condition que leur école ou établissement ne concourent pas dans ce même grand prix
- des élèves participant au concours pour un grand prix peuvent être membres des jurys des autres grands prix, de leur catégorie d'âge ou d'une autre plus jeune ;
- les élèves peuvent se présenter individuellement ou collectivement (en classe par exemple).

Les élèves candidatent en rédigeant une lettre où ils font part de leur motivation (les modalités seront indiquées sur le blog du concours).

En fonction des possibilités techniques, des délibérations pourront être organisées par visioconférence ; le cas échéant, elles se dérouleront sur le temps scolaire et seront animées par un membre de la DANE (délégation académique au numérique éducatif). Les membres du jury se prononcent par un vote secret en classant les blogs préférés et en argumentant leur choix. Un nombre de points est attribué en fonction du classement effectué par chaque membre du jury ; le classement final est déterminé par la somme des points attribués.

Déroulement des défis

Le jour de l'université numérique d'automne, les équipes retenues pour chacun des grands prix et chaque catégorie d'âge s'affrontent en défis pour se départager. Ces défis sont différents pour chacun des grands prix. Ils sont limités dans le temps et comprennent des contraintes tenues secrètes et annoncées au fur et à mesure des épreuves (ce sont les « piments » des défis).

Dans le cas où les défis ne pourraient pas être organisés comme prévus le jour de l'Université numérique d'automne, par difficulté d'organisation par exemple, les défis n'auraient pas lieu et les grands prix seraient annoncés en utilisant le classement opérés par les jurys.

Prix – récompenses

Les élèves ayant participé aux blogs reçoivent une attestation-diplôme de leur participation. Il en est de même des élèves qui ont été membres d'un jury.

Les gagnants des grands prix et des défis reçoivent des lots en fonction des sponsors sollicités. Ces lots restent essentiellement à valeur symbolique.

Les gagnants deviennent des experts participant au blog du concours pour les années suivantes selon leur volonté.

En fonction du nombre d'équipes engagées dans le concours, des modifications sont susceptibles d'intervenir et seront signalées par une mise à jour de ce règlement, le fichier publié sur la page du site de la DANE consacré au concours (<http://dane.ac-dijon.fr/spip.php?article448>) et sur le blog du concours (<http://blogue-ton-ecole.ac-dijon.fr>) étant toujours considéré comme la dernière version.